



Actions possibles contre sms et lettre anonyme

Par **mat**, le **17/08/2008** à **20:35**

Bonjour,

Je viens de recevoir trois sms et une lettre anonyme, le contenu ne me menace pas, mais cela est insupportable. Quelle sont mes moyens d'actions dans ce cas précis, puis je déposer plainte, ou faire autre chose, je ne veux pas rester inactif face à cette situation.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **17/08/2008** à **23:25**

Vous avez des écrits ? vous déposez plaintes pour diffamation.

Par **JamesEraser**, le **18/08/2008** à **00:23**

Négatif, l'appel malveillant semble plus indiqué.

Et encore, le Parquet demandera la transmission du dossier dans le délai d'un mois. Si des SMS sont à nouveau expédiés, l'infraction sera qualifiée. A défaut, le dossier sera classé sans suite.

Experatooment

Par **Tisuisse**, le **18/08/2008** à **07:47**

Voilà qui est plus clair, merci James.

Par **mat**, le **18/08/2008** à **13:14**

bonjour

Excusez moi mais je n'ai pas tout compris. Puis je déposer plainte pour difamation (j'ai la lettre, et les sms sur mon portable), a savoir que le contenu de ses messages et en rapport avec une affaire de tentative de meurtre sur ma personne et que l'on me demande de retirer plainte pour cette affaire.

Cordialement

Par **JamesEraser**, le **18/08/2008** à **20:56**

[citation]Puis je déposer plainte pour difamation[/citation]

Non. Le colportage n'est pas public mais privé.

[citation]tentative de meurtre sur ma personne et que l'on me demande de retirer plainte pour cette affaire[/citation]

Si la demande est accompagnée de menaces, les faits sont beaucoup plus graves surtout si les messages viennent du mis en cause, d'un complice ou co-auteur voire un tiers qui est parent, au service ou allié du mis en cause.

En l'absence de menaces, nous restons sur la qualification des appels malveillants.

Je vous invite à vous rendre dans un service de police ou gendarmerie avec les écrits en votre possession. Je ne doute pas que vous serez écouté avec la plus grande attention.
Experatooment

Par **mat**, le **25/08/2008** à **22:37**

merci beaucoup pour vos infos